

Note APR

20 octobre 2019



Jean-Alain HERAUD, économiste
Bernard AUBRY, statisticien

Cette note rend compte d'une étude et d'une conférence consacrées à la thématique de la pauvreté des personnes âgées. L'APR a été associée par le *Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie* (CDCA) du Bas-Rhin à la préparation et à l'animation du colloque « La pauvreté des personnes âgées », le 8 octobre 2019 à l'Hôtel du Département.

Jean-Alain Héraud a été chargé de la modération de la Table Ronde, Bernard Aubry a monté un dossier statistique et notre président émérite Claude Régnier (démographe, ancien président de la Société française de gérontologie) a largement contribué au Colloque par son exposé initial. Nous tenons d'ailleurs à remercier ce dernier pour le contact qu'il a établi dans le montage du partenariat entre le CDCA et l'APR autour de ce projet.

Dans la foulée du colloque du 8 octobre, l'APR a organisé une conférence-débat le lendemain (9/10/19) – dont la présente note constitue partiellement une restitution. Les rédacteurs comptent continuer le travail par une analyse statistique plus fouillée et bénéficier des chiffres les plus récents tirés de l'enquête

RGP que l'INSEE va prochainement publier. Un travail actualisé sera publié d'ici la fin de l'année, sous la forme d'une note statistique approfondie faisant suite à la présente.

Par ces travaux, l'APR souhaite contribuer à la connaissance précise de la population âgée des territoires qui nous intéressent. Le colloque, organisé par les services du CD67, s'est particulièrement concentré sur le Bas-Rhin, mais l'APR envisage une contribution sur l'Alsace (avec un prochain numéro de *Chiffres de l'Alsace*). Par ailleurs, il nous semble comme d'habitude important de souligner les difficultés méthodologiques liées aux statistiques disponibles. De ce point de vue, le traitement de l'Alsace entière présente des avantages, aussi bien en travaillant sur les données de l'INSEE que sur celles publiées par Eurostat. Signalons que les caractéristiques démographiques des deux départements alsaciens sont très proches, en niveau comme en évolution, ce qui justifie pleinement de travailler au niveau de l'ancienne région (et de la future CEA) Alsace.

L'actualité du sujet

En peu de temps, la question de la pauvreté d'une partie de la population âgée est devenue un sujet très débattu. Cela tient à l'augmentation significative des signes de précarité : voir par exemple l'article des *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 13/10/19, « De plus en plus de retraités ont besoin d'une aide alimentaire » qui cite les chiffres et témoignages des associations caritatives. Le débat prend d'autant plus d'ampleur que le système de retraites est en plein chantier, répondant à un engagement fort du Président de la république. La question du genre est également touchée - une autre question qui revient beaucoup sur le devant de la scène – dans la mesure où les femmes âgées sont plus touchées par la pauvreté que les hommes. Dans le même numéro des DNA, le colloque du 8 octobre au Conseil départemental est évoqué sur ce thème et les analyses de Claude Régnier particulièrement citées.

Nous nous proposons ci-dessous de détailler trois raisons particulières expliquant l'actualité du sujet: la transformation de la structure par âge de la population, la recrudescence de la pauvreté dans certaines couches de la population, et le rôle des collectivités dans la prise en charge de ces questions.

La question des **personnes âgées** (PA) est un problème démographique majeur pour notre époque. La proportion des « 65ans et plus » est passée de 16% à 20% entre 2000 et 2018, et il y a une augmentation qui mérite encore plus notre attention, celle des « 85 ans et plus ».

Si l'on considère la pyramide des âges en France en comparant 1970, 2019 et 2060 (cf. *Alternatives Economiques* N°118, octobre 2019) on observe que, chez les femmes comme chez les hommes, le groupe des 70 ans a beaucoup augmenté en effectif depuis 1970, mais restera presque inchangé à l'horizon 2060. En revanche, celui des 85 ans va exploser ! Nous reviendrons sur ces prévisions dans la suite de cette note. L'important à retenir dans l'immédiat c'est que la problématique des PA demande à être analysée avec précision, car cela n'a guère de sens de confondre dans une même statistique un jeune retraité en bonne santé qui reste socialement voire économiquement actif, avec une personne très âgée, généralement dépendante.

La question de la **pauvreté** est (hélas) aussi d'actualité : les statistiques montrent que la proportion de personnes pauvres en France - qui baissait en tendance autour du millénaire -, est repartie à la hausse depuis 2002-2004, et ce, quel que soit le critère de pauvreté retenu : 60% ou 50% du revenu médian. Il y a un débat politique à ce sujet en raison de la politique actuelle du gouvernement qui entend réformer les retraites et qui a aussi touché à des éléments de sécurité comme les allocations logement en HLM. La pauvreté est également d'actualité dans le monde scientifique, avec les trois personnes récompensées cette année par le Prix Nobel (le Prix de la Banque de Suède en Sciences économiques), dont Esther Duflo, pour leur contribution à l'analyse de la pauvreté et du développement. Notons que cette récompense couronne particulièrement la méthode, à savoir une approche statistique plus réaliste que la plupart des travaux « orthodoxes » habituels qui restent fondés sur des hypothèses théoriques réductrices.

Enfin, il n'est pas étonnant que le **département** du Bas-Rhin s'investisse sur ce thème. On sait que, depuis la loi Maptam de 2014, ce niveau de l'administration publique est considéré comme « chef de file des solidarités ». Plus de la moitié des dépenses gérées par les Conseils Départementaux est consacrée à l'action sociale. Le Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) se tient ce mois-ci à Bourges et une large partie des discussions tourne autour du mouvement de décentralisation promis par le gouvernement pour la fin du premier semestre 2020 (projet de loi 3D : *Décentralisation, Différenciation, Déconcentration*). D'après P. Roger (*Le Monde*, 18/10/2019), le Bureau de l'ADF a transmis au gouvernement la demande que le niveau départemental joue un rôle majeur dans l'ensemble du *médico-social*, considéré comme son cœur de compétence. Les propositions d'action vont de l'absorption des caisses d'allocations familiales par les départements jusqu'au rattachement du personnel des EHPAD publics à la fonction publique territoriale. En lien avec ces missions qui contribuent particulièrement à la politique « grand âge et handicap », les départements demandent aussi une décentralisation de la compétence habitat.

La thématique centrale du colloque : âge, genre et pauvreté

La question de la pauvreté et celle des personnes âgées (PA) constituent deux sujets distincts, qu'il est cependant important de rapprocher. Les séniors - qui sont majoritairement des retraités - sont souvent présentés comme « les grands gagnants des dernières décennies » ainsi que le rappelle Claude Régnier, alors qu'en réalité une grande proportion d'entre eux vivent dans des conditions très précaires. De plus, la situation risque d'empirer dans les années à venir comme nous le verrons.

Pour ce qui est des idées très répandues à propos des retraités, prenons l'exemple de Sylvain Broyer, responsable de la recherche économique chez Natixis, qui affirmait, dans *Le Monde* du 20/11/2016, que « *ce sont les séniors qui ont le plus de pouvoir d'achat et ce sont ceux qui consomment le plus* ». On retrouve là l'idée que les retraités d'aujourd'hui ne sont plus des *pauvres* comme autrefois, en particulier parce qu'ils ont du patrimoine en plus de leur retraite. Il est vrai que de nombreux retraités sont actuellement en situation d'aider leurs descendants. Pourtant, dans le même temps, un nombre croissant de PA doivent au contraire leur demander de l'aide (et la loi les appuie dans ce sens), particulièrement dans les dernières

années de leur vie. La situation va empirer dans les décennies à venir du fait de l'augmentation de la durée de vie – sachant que pour beaucoup de PA, ces dernières années ne seront pas « en bonne santé » mais au contraire « en situation de dépendance ».

Par ailleurs, les travaux dont a rendu compte le colloque pointent une forte inégalité entre les PA: un nombre important de femmes arrivent à l'âge de la retraite sans avoir accumulé beaucoup de droits, alors même qu'elles ont eu une vie bien remplie au service des autres (parfois même professionnellement, à l'ombre de leur conjoint). D'ores et déjà, beaucoup de femmes se retrouvent à la fin de la soixantaine dans une situation de précarité économique et psychologique alarmante. Un témoignage vidéo très émouvant a été présenté au cours du colloque. Et si, dans le cas personnel présenté, les choses se sont plutôt bien terminées grâce à l'action conjointe des associations et des services communaux, cette question majeure reste posée d'une manière générale.

Un point important souligné dans tout le colloque (à commencer par l'intervention de Claude Régnier) est en effet la situation particulière des femmes. **La pauvreté se féminise.** Sur le simple critère économique, les statistiques montrent clairement les inégalités de genre : le taux de pauvreté des 65+ est de 9% pour les hommes et de 11% pour les femmes. En cause : les salaires inférieurs, les contrats précaires, les temps partiels subis, les interruptions de carrière. Cette inégalité profonde se révèle parfois soudainement, par exemple à l'occasion d'une séparation ou d'un veuvage. Comme par ailleurs les femmes continuent à vivre plus longtemps que les hommes (bien que la différence se réduise) le groupe particulièrement fragile des personnes de plus de 85 ans - dont la proportion va tripler d'ici 2050 - est constitué en grande partie de femmes.

La situation des retraités, qui peut être considérée pour certaines catégories comme confortable, est en réalité très difficile pour certains – et surtout certaines. Les plus âgé(e)s cumulent faibles revenus, dépendance et isolement, et cette problématique va prendre de plus en plus de poids avec l'allongement de la vie. Précisions que l'allongement *de la vie* ne signifie pas *de la vie en bonne santé*. Nous préparons-nous collectivement à relever ce défi ?

Un point important apparu dans les présentations et les discussions : les notions de précarité et de fragilité

Il faut garder en tête la complexité de la notion de **précarité**. Elle recouvre une dimension économique, mais ne s'y limite pas. La faiblesse des revenus ne s'interprète pas de la même manière en ville et à la campagne. A la campagne, un faible revenu peut être compensé en partie par l'autoproduction alimentaire (si l'état de santé ou l'entourage de la personne le permet), mais d'un autre côté l'éloignement des services se traduit par des coûts supplémentaires : lorsqu'il faut par exemple commander un taxi pour aller à la pharmacie de la ville la plus proche.... L'isolement est également une notion multi-forme : géographique, culturelle, sociale, etc. Au total, la précarité n'est pas mesurable avec un indicateur simple comme la pauvreté économique.

Les solutions à ce problème sont également multiples : aide économique, organisationnelle, psychologique, etc. Les PA « isolées » sont ou doivent être du ressort de divers acteurs, comme les services publics centraux et locaux, mais aussi les associations et toutes les formes d'organisations de la société civile. La solidarité intergénérationnelle joue également un rôle important (souvent sous-estimé). La table ronde du colloque a bien fait ressortir l'importance de la bonne collaboration de tous ces acteurs.

Des solutions intéressantes ont été évoquées, comme le concept de GEM (Groupe Mutuel d'Entraide) pour lutter contre la précarité et intervenir avant que l'irréparable advienne. Le témoignage d'un adjoint au maire de Sarre-Union, en rapport avec celui d'une bénéficiaire dont on a visionné l'interview, a très bien montré l'efficacité de ces dispositifs collectifs. La question centrale est la bonne articulation des services municipaux et des associations, et cela, aussi bien pour *solutionner* les problèmes personnels que pour les *révéler*.

Avant même de pouvoir agir par des aides spécifiques, des conseils, etc., il s'agit déjà de repérer les personnes en difficulté. Le qualificatif « invisible » a souvent été employé pour parler des PA en difficulté, pour souligner le fait que ces dernières ne se manifestent pas forcément de manière spontanée. Il faut « aller les chercher ». Ensuite, l'intervention peut consister ponctuellement à leur remettre le pied à l'étrier – et pour cela le GEM est précieux. Dans ce cadre, tous les acteurs (les institutionnels comme les associations présents autour de la table ronde) sont tombés d'accord sur l'idée que le secours porté aux individus doit se faire avec leur participation et à travers une forme de socialisation. Un représentant d'association a très bien résumé cela par la formule « *rien pour moi sans moi* ». Les individus doivent être traités comme des humains, c'est-à-dire des êtres sociaux, et non comme des objets d'intervention. Evidemment, la question de la rationalisation des services (publics ou privés) par la disparition des acteurs de proximité n'a pas manqué d'être évoquée. Qui va se substituer aux humains remplacés par des machines et des protocoles ?

L'exposé des intervenantes de la CARSAT Alsace Moselle a permis de bien comprendre la dimension géographique du problème des inégalités socio-économiques. L'organisme préfère parler de **fragilité** plutôt que de pauvreté, afin de rendre compte de la dimension multi-factorielle de l'enjeu. Les travaux de *l'Observatoire des fragilités* de la CARSAT (www.observatoiredesfragilites.fr) donnent beaucoup d'information statistique. Leur exploitation sous forme de cartographie des territoires les plus « fragiles » permet de faire ressortir les difficultés particulières de certaines régions rurales relativement excentrées comme l'Alsace bossue pour ce qui est du Bas-Rhin. Au total, les deux départements alsaciens montrent un niveau de fragilité un peu inférieur à celui de la France entière (3,23 contre 3,44), mais les différences sont surtout importantes entre bassins de vie.

D'autres interventions ont permis de confirmer, en termes de politique, la complexité de l'enjeu. La « fragilité » s'exprime de manière multi-factorielle comme nous l'avons souligné, et nécessite donc des actions à plusieurs niveaux à la fois. Pour ne prendre qu'un exemple, la question du *logement* se combine avec celle du revenu. Une personne pauvre va souvent habiter dans du logement précaire. La précarité énergétique risque alors de se combiner avec la précarité économique - une sorte de « double peine » qui fait que les plus pauvres payent plus de charges sans l'avoir forcément anticipé lors de leur décision

d’emménagement. Ce que peut faire une collectivité locale en la matière, c’est d’être plus sévère avec les propriétaires qui ne respectent pas les normes d’isolation en vigueur. Cet exemple éclaire aussi la problématique de l’âge, car certaines PA ne sont plus en mesure de prendre les bonnes décisions dans un monde dont ils perdent progressivement les clés de lecture.

Le point statistique sur les personnes âgées en France et en Alsace

Pour illustrer statistiquement la situation des PA dans le cas de l’Alsace (rappelons que les données de l’INSEE sont plus précises et fiables à ce niveau qu’à celui du département) nous pouvons exploiter les recensements de la population (RGP) disponibles en open data. Une autre source possible est Eurostat car l’Alsace existe en tant que territoire de niveau NUTS-2 sur la carte des régions d’Europe. Bien que la source statistique soit la même, les présentations INSEE et Eurostat diffèrent parfois. Nous reviendrons en d’autres lieux sur les questions méthodologiques. Ce que nous souhaitons faire ici c’est une illustration rapide des thématiques évoquées ci-dessus en mettant la focale sur l’Alsace et en comparant avec la France entière.

Pour envisager le futur il est important d’analyser le passé. La rétrospective à long terme est un outil essentiel de la prospective. La démographie est une des disciplines des sciences sociales qui décrit des phénomènes parmi les plus robustes, car les grandes tendances sont longues à infléchir (sauf catastrophe). Les projections telles qu’elles sont diffusées par les institutions proposent cependant des chiffres qui peuvent paraître sorties d’une boîte noire pour le non spécialiste. Pour débattre des prévisions sur la population âgée, il faut étudier l’influence relative de trois phénomènes contributifs :

- l’allongement de la vie
- l’effet générationnel
- les migrations

Les migrations sont probablement le phénomène le moins important dans le cas d’une région comme l’Alsace, mais cette hypothèse reste à vérifier. L’allongement de la vie est un processus relativement régulier et de fort impact à long terme. L’effet générationnel (pyramide des âges) peut avoir des conséquences fortes à court terme, par exemple lorsque les classes pleines de l’après-guerre arrivent à l’âge de 75 ans. Nos premières analyses portent sur la France entière.

L’évolution de la durée de vie à 60 ans. En 2018, il reste aux femmes en moyenne 23,2 ans à vivre contre 19,4 ans pour les hommes. En observant les évolutions annuelles sur une vingtaine d’années, on voit apparaître un phénomène de tassement de la croissance de la longévité depuis dix ans, et l’écart entre les sexes s’est réduit. Qu’en sera-t-il dans le futur ? Il faut aussi se pencher sur la question de la qualité de vie : les démographes ont introduit la notion d’*espérance de vie sans handicap*. Il apparaît que cet indicateur tend à se stabiliser, ce qui n’est pas une bonne nouvelle, car l’allongement de la durée de vie se traduira par plus de personnes handicapées à prendre en charge.

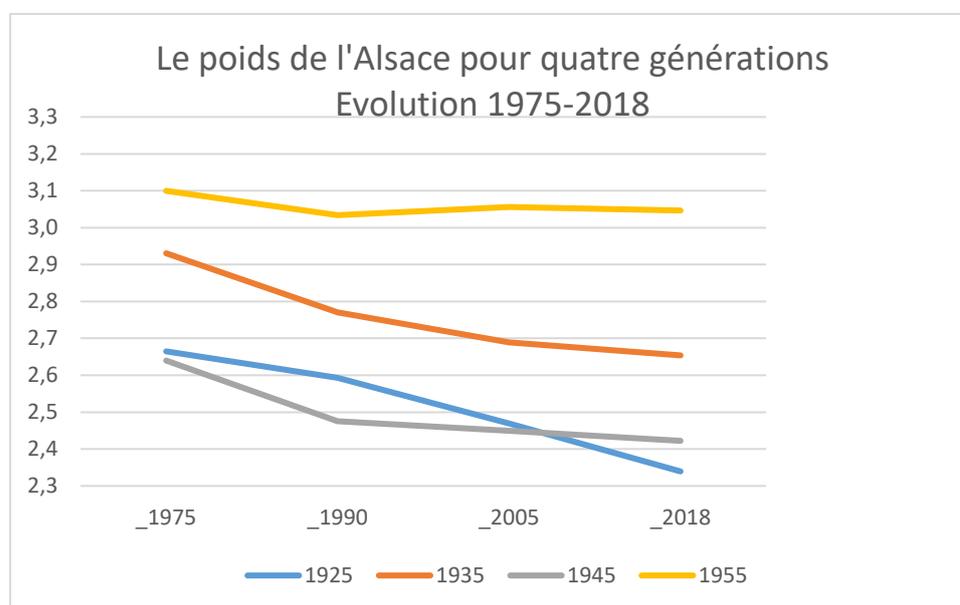
L'effet pyramide des âges. Le baby-boom au lendemain de la seconde guerre mondiale s'est traduit par une augmentation considérable des naissances d'une année à l'autre (environ 200 000 enfants de plus en un an !) :

- 643 000 naissances en 1945
- 840 000 naissances en 1946

La croissance s'est prolongée dans les années suivantes, et surtout l'augmentation des naissances s'est accompagnée d'un flux de migrations typique des *Trente Glorieuses*. Les effectifs ne diminuent qu'à partir des années 1970.

On retrouve actuellement le phénomène baby-boom transformé en papy-boom, avec parfois des variations annuelles considérables. Entre 2017 et 2018 le nombre de personnes ayant atteint 72 ans passe de 532 000 à 702 000 ! L'augmentation est de 170 000 personnes. Si l'on définit les PA comme ayant 75 ans et plus, il n'y a pas de vieillissement significatif actuellement, mais dans trois ans on va observer un sursaut.

La situation démographique particulière de l'Alsace. On sait que le poids de l'Alsace dans la population total de la France est de l'ordre de 2,9%, mais si l'on regarde le poids de la population par année de naissance on constate des différences sensibles d'une génération à l'autre, comme le montre le graphique suivant :



Note : il s'agit de la moyenne sur 5 générations (ainsi 1925 agrège 1923,1924,1925,1926 et 1927)

On voit que traditionnellement l'Alsace avait moins de PA que la moyenne française, mais que cette caractéristique tend à s'effacer. Dans la génération 1925, l'Alsace représentait 2,7% de la France en 1975

et moins de 2,4% en 2018. Cette surmortalité s'explique généralement par des questions de mode de vie et d'alimentation. Par contre, la génération 1955 se comporte presque comme la moyenne nationale, le poids de l'Alsace restant quasi-constant à travers le temps (entre 3,0 et 3,1%).

La conséquence (exprimée de manière un peu cynique) est que l'Alsace bénéficiait jusqu'à présent d'une charge allégée en matière de prise en charge des PA, mais que cela ne sera plus le cas dans les années à venir.

Le ratio femmes/hommes en Alsace. Cet indicateur est calculé comme le rapport, pour un même groupe d'âge, entre les effectifs féminins et masculins. La comparaison entre l'Alsace et la France montre peu de différences jusqu'à 85 ans. Le ratio atteint dans les deux cas 1,7 pour l'âge de 85 ans, mais au-delà l'écart s'accroît nettement. Autour de 95 ans, on dénombre en Alsace environ 8 femmes pour un homme contre un peu moins de 5 pour la France entière.

La situation des EHPAD. Les personnes vivant en institution ne sont pas recensées de la même manière que les autres. Le RGP étudie les ménages « ordinaires », mais ici on est dans le cas de « ménages collectifs » - comme pour les congrégations religieuses ou les détenus. Cette distinction a des conséquences sur l'analyse statistique des PA. Plus l'âge croît plus la population de ménages collectifs correspond à des personnes en maisons de retraite. Cela dit, on peut faire quelques observations globales intéressantes. Par exemple, à 75 ans la proportion de la population vivant en ménage collectif est de l'ordre de 2%, soit la même que pour la France entière. Ensuite, cette proportion s'accroît en Alsace comme en France, mais plus rapidement en Alsace. La proportion à 95 ans est d'environ 45% en France et 50% en Alsace

Quelques données sur les conditions de vie des personnes âgées du Bas-Rhin

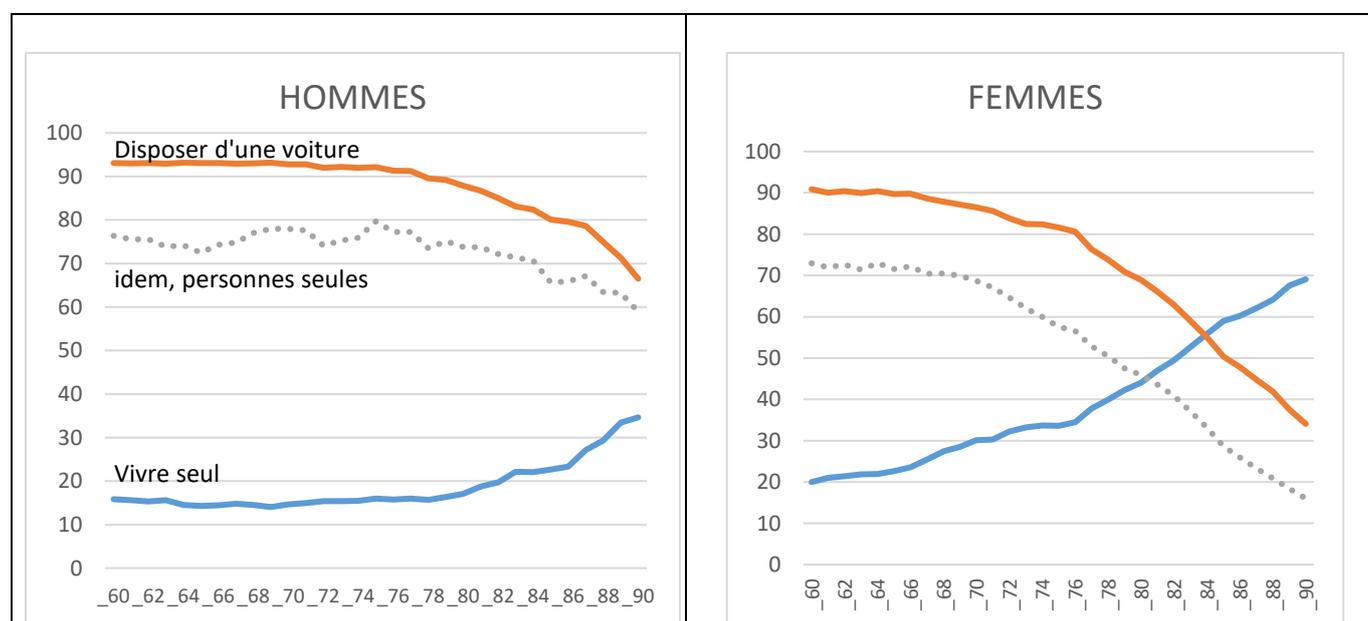
Parmi les variables disponibles dans les fichiers des recensements (RGP de l'INSEE) on en retiendra deux qui renvoient indiscutablement aux conditions de vie des PA. Il s'agit de la *propension à vivre seul* et de la *propension à disposer d'une voiture dans le ménage*. Même si la lecture des statistiques ne nous informe pas sur le ressenti des populations et l'immense diversité des contextes individuels (qu'est-ce que le sentiment de solitude ?), elle peut nous apprendre un certain nombre de choses en termes d'évolution dans le temps et dans l'espace de quelques paramètres objectifs importants.

Vivre seul : les causes sont multiples (divorce, deuil, départ d'un descendant...). Chez les PA, la disparition du conjoint et le départ des enfants figurent évidemment parmi les facteurs les plus importants.

Disposer d'une voiture chez soi est bien entendu essentiel. C'est particulièrement vrai pour ceux et celles qui habitent en dehors des cœurs d'agglomération. Il n'est pas nécessaire que ce soit la PA elle-même qui conduise, mais que le véhicule soit disponible dans le ménage. L'usage de la voiture devient presque vital dans le rural profond, mais presque partout cette possibilité contribue beaucoup à limiter l'isolement, ne serait-ce que pour aller voir ses proches et ses amis.

Dans les deux cas, les différences entre les deux sexes sont importantes c'est pourquoi nous proposons deux illustrations, avec pour chacune d'elle un graphique pour les hommes (à gauche) et un autre pour les femmes (à droite). Comme la disponibilité d'un véhicule est plus encore importante quand on est seul au foyer, nous donnons, en pointillé, la série correspondant aux ménages d'une seule personne. En effet, sans une aide extérieure, qu'il s'agisse de voisins, d'amis ou d'un taxi, une personne seule ne peut souvent accéder qu'à un petit nombre de services, voire à aucun service.

La situation en 2015 dans le Bas-Rhin



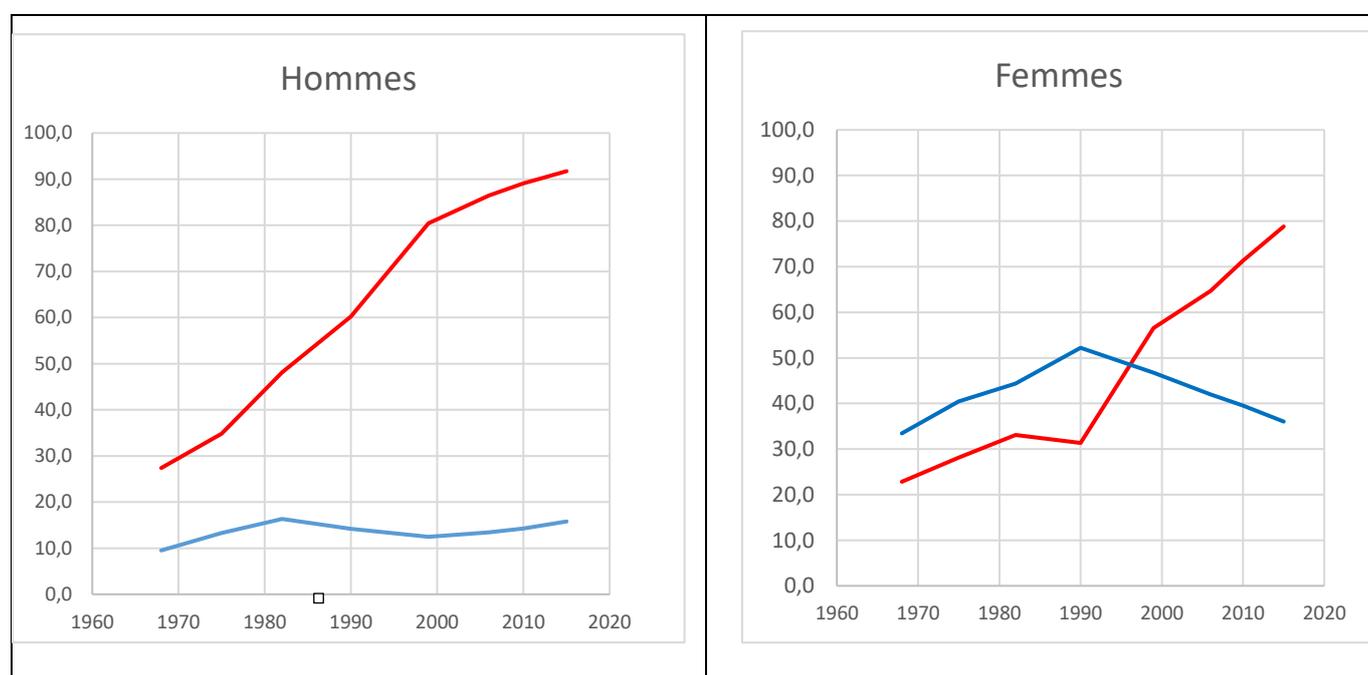
La courbe inférieure concerne la proportion de personnes vivant seules, les deux courbes supérieures celles des personnes ayant à leur disposition dans leur ménage un véhicule (en pointillé la courbe pour les personnes vivant seules).

Les personnes vivant seules : Du côté des hommes, la courbe reste quasiment horizontale jusqu'à 75 ans, autour de 15% en 2015. Le seuil des 20% est atteint à 82 ans, puis un palier et une reprise aboutissent à un pourcentage de 35%. Chez les femmes, la solitude est beaucoup plus prégnante. Autour de 60 ans la solitude concerne déjà une femme sur cinq, à 75 ans une femme sur trois, puis au-delà de cet âge la courbe croît plus vite encore : ce sont deux femmes sur trois qui sont seules à 90 ans.

Les courbes relatives à la **possession d'une voiture** évoluent en sens inverse et, dans une certaine mesure avec une intensité voisine : chez les hommes on observe une quasi stabilité jusqu'à 75 ans et une baisse rapide ensuite. Chez les femmes c'est une diminution qui apparaît dès 65 ans. D'abord faible, la baisse s'accroît ensuite et devient très forte au-delà de 75 ans. Autour de 90 ans, deux hommes sur trois ont accès à une voiture dans leur ménage, contre seulement une femme sur trois.

Chez les personnes seules, la courbe évolue dans le même sens, mais à un niveau inférieur, d'environ 12 points chez les hommes et de 20 points chez les femmes. Dans les deux cas, mais un peu plus rapidement chez les hommes, l'écart tend à se réduire pour les âges supérieurs.

Les tendances d'un recensement à l'autre depuis 1968 dans le Bas-Rhin



En rouge : avoir une voiture à sa disposition - en bleu : vivre seul

Ces deux graphiques sont impressionnants par le contraste qu'ils révèlent entre les deux sexes. Chez les hommes, en un demi-siècle, la propension à la solitude n'a pas changé ou presque ; elle est toujours de l'ordre de 15 % (en légère hausse cependant depuis une quinzaine d'années). Rien de tel chez les femmes : de 1968 à 1990, la solitude est devenue de plus en plus fréquente, avant de diminuer pour retrouver actuellement pratiquement le niveau de 1968. Quant à la présence d'une voiture dans le ménage, elle progresse dans l'ensemble. Pourquoi un coup d'arrêt entre 1982 et 1990 qui n'apparaît pas dans la série masculine ? Un rattrapage s'est produit ultérieurement et la croissance s'est poursuivie jusqu'en 2015 pour atteindre 80%. A l'inverse chez les hommes, la saturation semble atteinte, à un niveau proche de celui observé pour l'ensemble de la population.

Pour aller plus loin : Ce regard à partir de l'observation de seulement deux variables du recensement a montré à quel point les différences entre les deux sexes sont flagrantes. Il faut donc chaque fois que c'est possible éviter de diffuser des moyennes agrégeant les deux sexes car cela nuit souvent à une bonne appréhension des phénomènes. De même, des comparaisons territoriales - notamment entre les centres des villes et les zones rurales doivent être faites. Nous nous proposons donc de poursuivre les investigations sur les personnes âgées, en intégrant d'autres variables observées au recensement, notamment le niveau de formation et la catégorie socioprofessionnelle, le logement, et les migrations résidentielles.
